

Séance du conseil communal

du 16 octobre 2024

Présents

Bourgmestre

ZOVILE-BRAQUET Marion (CSV) – MZB

Échevin

SCHMITZ Jean-Pierre (CSV) – JPS

Conseillers communaux

ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng) – JJA

AXMANN Robert (DP) – RA

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) – JPDG

EIFES Eric (DP) – EE

ENTRINGER Marc (CSV) – ME

LOOSE Yves (CSV) – YL

THOMÉ Pol (LSAP) – PT

ZHU Dalí (DP) – DZ

Secrétaire communal, f. f.

TAZIAUX Tim

Rédacteur

TAZIAUX Tim

Excusée

ANSAY Stéphanie (LSAP) – SA

Ordre du Jour :

Séance huis clos :

1. Nomination d'un fonctionnaire A2 - Service financier
2. Nomination d'un fonctionnaire B1 - Service communication

Séance publique :

3. Compromis de vente d'un terrain
4. Droit de préemption
 - 4.1. Droit de préemption - Parcelles Oetrange
 - 4.2. Droit de préemption - Parcelles Moutfort
5. Convention Club Aktiv Plus Syrdall
6. Création d'un article budgétaire
7. Subside extraordinaire - HMM
8. Mise à jour membres commission consultative des sports
9. Confirmation des règlements temporaires
10. Informations et questions des conseillers

Séance publique :

Mme la Bourgmestre propose en raison d'incertitudes envers la conformité de la décision à prendre, de retirer le point 4.1. de l'ordre du jour.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité de retirer le point 4.1. de l'ordre du jour.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

3. Compromis de vente d'un terrain

Le collège échevinal propose d'approuver le compromis de vente avec M. EULUFI et Mme SCHMARTZ concernant la parcelle 1530/5615 sise à Moutfort d'une superficie de 0,78 ares, au prix de 23.000€. Les conseillers communaux examinent les différents aspects ayant conduit à la situation actuelle ainsi que les modalités de servitude à appliquer au cas où les habitants ne pourraient financer l'achat de la parcelle donnant accès à leur propriété. L'architecte communal retrace brièvement l'histoire de cette situation et assure aux conseillers l'existence d'un droit de servitude pour les propriétaires concernés, dans les cas où l'achat de la parcelle ne pourrait être réalisé pour des situations déjà existantes.

Après discussion et analyse du plan, l'opposition demande, pour des raisons pratiques, d'intégrer dans l'acte notarié une cession gratuite au profit de la commune pour la parcelle cadastrée de la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, sous le numéro 1530/5613, d'une surface totale de 1 centiare.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'approuver le compromis de vente avec M. EULUFI et Mme SCHMARTZ, en intégrant dans l'acte notarié la cession gratuite de la parcelle 1530/5613 au bénéfice de la commune.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

4. Droit de préemption

4.2. Droit de préemption - Parcelles Moutfort

Le collège échevinal explique que Monsieur Nicolas RONCK-LEPAGE et Monsieur Pierre THEISEN ont l'intention de vendre les parcelles sises à Moutfort aux lieux-dits « Kreuzstrachen » et « In der alten Muehle », inscrites au cadastre de la commune de Contern, section B de Moutfort et Medingen, sous les numéros cadastraux 1252/3557, 1253/3558, 1316, 1318/3372 et 1330/4892.

Il élabore que l'administration communale de Contern a besoin des parcelles afin de réaliser un

projet d'amélioration de la situation de crue de la Syre et la réalisation de mesures pratiques pour la conservation de la nature dans la zone « Natura 2000 » (plantation de fruitiers etc...) et propose d'exercer le droit de préemption à ces fins. M. Axmann demande s'il serait possible de parvenir à un accord avec l'agriculteur dont le hangar est situé à proximité.

Le Collège échevinal explique que les dispositions concernant le droit de préemption ne permettent pas une acquisition partielle, car ce droit s'applique à l'ensemble de la propriété. Cependant, il assure qu'une solution sera trouvée.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident avec six voix pour et quatre abstentions d'approuver la décision du collège échevinal du 26 juillet 2024 et d'exercer le droit de préemption pour les 5 parcelles sises à Moutfort appartenant à Monsieur Nicolas RONCK-LEPAGE et Monsieur Pierre THEISEN.

Vote pour :

MZB, JPS, JPDG, ME, YL, PT

Abstention : JJA, RA, EE, DZ

5. Convention Club Aktiv Plus Syrdall

Étant donné qu'il est apparu par la suite que le dossier relatif à ce point n'était pas complet, celui-ci sera reporté à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal.

6. Création d'un article budgétaire

Vu la délibération du conseil communal du 22 mars 1994 fixant un règlement pour le subventionnement des exploitations agricoles s'installant en dehors des agglomérations, et considérant que le budget communal 2024 ne comportait pas de poste pour financer cette dépense, le Collège échevinal propose de créer un nouvel article budgétaire, alimenté par l'excédent du budget 2024, afin de subventionner les exploitations agricoles choisissant de s'établir hors des agglomérations.

Dépenses extraordinaires

4/630/240000/99002

Libellé: Subvention des exploitations agricoles - Etablissement hors agglomération - Frais d'infrastructures

10.000€ (dix mille euro) ;

L'opposition souligne que ces tarifs, votés il y a 30 ans, ne reflètent plus les coûts actuels. Elle demande également de vérifier le montant des subventions attribués par le passé à d'autres personnes dans des situations similaires, afin d'assurer une égalité de traitement

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité la création de l'article budgétaire tel que proposé par le collège échevinal.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

7. Subside extraordinaire – HMM

Le collège échevinal propose d'accorder à l'Harmonie Moutfort-Medingen un subside extraordinaire de 2.500,00 € pour l'organisation de la Journée de Jeunes de l'UGDA en date du 20 octobre 2024

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accorder le subside extraordinaire de subside extraordinaire de 2.500,00 € l'Harmonie Moutfort-Medingen.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

8. Mise à jour membres commission consultative des sports

Le collège échevinal propose d'accepter la démission de Monsieur Romain BASCH de la commission consultative des sports, et de désigner Monsieur Zelito NEVES comme nouveau membre de cette commission.

Les conseillers passent au vote à haute voix et décident à l'unanimité d'accepter la proposition du collège échevinal.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

9. Confirmation des règlements temporaires

Mme la Bourgmestre présente les règlements de circulation temporaire édictés d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins suivants :
Date du règlement, Objet

20 septembre 2024

Règlement temporaire à Moutfort – Route de Remich

27 septembre 2024

Règlement temporaire à Oetrange– Rue de la Gare

Les conseillers passent au vote à haute voix et

décident à l'unanimité de confirmer les règlements de circulation.

Vote pour :

MZB, JPS, JJA, RA, JPDG, EE, ME, YL, PT, DZ

10. Informations et questions des conseillers

Madame la Bourgmestre informe que, faute de disponibilité pour organiser une réunion de travail à court terme permettant échanges et discussions, le Collège échevinal a décidé de fournir les réponses aux questions formulées par l'opposition. Ces réponses sont remises sous forme écrite, dans une enveloppe remise en main propre en date d'aujourd'hui.

M. Axmann informe le Conseil communal de la proposition de la Commission des sports d'organiser une marche gourmande vers la fin avril ou début mai 2025. Il suggère de contacter les autres commissions pour organiser cet événement en collaboration, avec un parcours traversant les quatre villages. L'objectif est d'offrir aux participants l'opportunité de passer une journée agréable ensemble, de mieux se connaître et de découvrir les différents villages. Madame la Bourgmestre demande à M. Axmann d'envoyer un courriel au Collège échevinal contenant les détails de la proposition, précisant que le Collège abordera le sujet lors d'une prochaine séance. Elle souligne toutefois l'importance de veiller à ce que les commissions ne privent pas les associations de leurs opportunités et activités.

M. Thomé informe le Conseil que la Commission Vivre Ensemble a réfléchi à une activité visant à encourager la convivialité face à l'isolement croissant des gens. Leur proposition est d'organiser un Pub Quiz le 7 novembre prochain à An Henkes, offrant ainsi une opportunité pour les participants de mieux se connaître et de faciliter l'intégration de chacun au sein de la commune. Cet événement nécessitera une participation financière par personne, laquelle inclura le repas.

M. Arrensdorff demande à recevoir le discours de Madame la Bourgmestre prononcé lors de la dernière séance. Madame la Bourgmestre répond que celui-ci leur sera envoyé par courriel dès demain.